

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 2 DECEMBRE 2021

Le jeudi 2 décembre 2021 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT, Sandrine RAMBAUD, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Loïc JORRE et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET donne pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **CONVENTION DE PASSAGE SOCIETE ABO WIND**
- II. **MAYENNE COMMUNAUTE : EXTENSION DE LA COMPETENCE JEUNESSE**
- III. **BUDGET COMMUNE 2021 : DECISION MODIFICATIVE**
- IV. **RESTAURANT SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS REPAS**
- V. **ECOLE : VALIDATION DU COÛT DE REVIENT D'UN ELEVE POUR FACTURATION 2022**
- VI. **DEMANDE DE SUBVENTION**
- VII. **MATERIEL DE SONORISATION**
- VIII. **QUESTIONS DIVERSES**

I- CONVENTION DE PASSAGE SOCIETE ABO WIND

Mickaël Delahaye présente au conseil la convention concernant le projet éolien de la Lande.
Cette convention d'autorisation communale est un accord conclu entre notre commune et la société ABO Wind pour définir les engagements et responsabilités de chacun s'agissant :

- de l'accès aux engins et aux personnes nécessaires à la construction et à l'exploitation
- du surplomb des pales d'éolienne ;
- du câblage, notamment électriques.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Voies et chemins concernés par la convention : chemin rural du Rocher sur la commune de Commer
- Indemnisation de la convention : une indemnisation annuelle de 2500€ sera versée à la commune.
- Durée de la convention : 22 ans au minimum, et 32 ans au maximum après ladite mise en service.

Mickaël Delahaye propose au conseil de valider cette convention.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 5 abstentions et un contre, de signer cette convention avec ABO Wind.

II- MAYENNE COMMUNAUTE : EXTENSION DE LA COMPETENCE JEUNESSE

Mickaël Delahaye présente au conseil l'extension de la compétence jeunesse afin que les ALSH, à destination des plus de 12 ans, pour les lieux d'accueil jeunesse existants et à créer, soient gérés directement par le service jeunesse de Mayenne Communauté.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'extension de la compétence « Enfance jeunesse » à Mayenne Communauté.

III- BUDGET COMMUNE 2021 : DECISION MODIFICATIVE

Mickaël DELAHAYE présente au conseil une décision modificative n°3 sur le budget principal.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, la décision modificative n°3.

Mickaël DELAHAYE présente au conseil une décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

IV- RESTAURANT SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS REPAS

Denis Marchand explique au conseil municipal que le prix de revient d'un repas servi (électricité, produit d'entretien, ménage, alimentation, personnel...) était de 5,54€ sur 2018-2019. Aujourd'hui, ce prix a été de nouveau calculé et est passé à 6,01€.

Denis Marchand propose les tarifs suivants pour la période de janvier 2022 à août 2022.

	Tarifs actuels		Nouveaux tarifs proposés	
Tarifs cantine en €	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Repas scolaire	3,70	4,70	3,85€	4,85€
Repas agents communaux	5,00	/	5,15€	/
Repas adultes	6,20	/	6,35€	/
Repas adultes + 70ans	5,10	/	5,25€	/

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés pour une application du 1^{er} janvier au 31 août 2022.

V- ECOLE : VALIDATION DU COÛT DE REVIENT D'UN ELEVE POUR FACTURATION 2022

Aurore BIBRON présente le coût de fonctionnement de l'école de Commer pour l'année 2020/2021. Le coût de fonctionnement pour un enfant qui est en classe maternelle (44 élèves) est de 1 368,12€ et pour un enfant en classe élémentaire (104 élèves) 333,03€. Le coût de fonctionnement nettement plus élevé pour un élève de maternelle s'explique par les frais de personnel (ATSEM). L'objectif de ce calcul est de recouvrer les frais de scolarité pour l'année 2021/2022 auprès des communes dont les enfants scolarisés ne résident pas à Commer.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le coût de fonctionnement pour un élève qui s'élève à 1 368,12€ pour un enfant de maternelle et 333,03€ pour un élève de classe élémentaire.

VI-DEMANDE DE SUBVENTION

Mickaël DELAHAYE a fait le point avec M. le Sous-préfet sur les différentes subventions acquises pour la rénovation de la salle polyvalente en lien avec le projet actuel. Mickaël DELAHAYE propose au conseil de déposer un dossier de subvention (DETR/DSIL) le 4 décembre prochain pour la phase 2 en missionnant l'architecte M. Gicquel pour que le dossier soit finalisé avant le 15 janvier 2022.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, le dépôt de dossier DETR et DSIL pour le projet de salle phase 2 et retient M. Gicquel pour mener l'étude nécessaire.

Mickaël DELAHAYE informe le conseil que nous avons déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux de l'église relatifs à la mise en volée des cloches auprès du Département. Mickaël DELAHAYE propose au conseil de déposer, au titre de la DETR notre demande de subvention pour ce même dossier.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, le dépôt de dossier auprès de la DETR relatif à la mise en volée des cloches.

VII-MATERIEL DE SONORISATION

Reporté ultérieurement.

VIII-QUESTIONS DIVERSES

Tarification séance spéciale relais santé

Coralie Gérault informe le conseil que Mme Marteau, masseuse au relais de santé, souhaite proposer la réalisation d'ateliers de massage d'une durée de 3h regroupant 4 à 8 personnes avec un collègue. Pour cela, Mme Marteau nous sollicite pour la location du grand bureau du relais pour pouvoir réaliser cet atelier.

Mickaël DELAHAYE propose au conseil de demander un tarif de 10€ pour la location du bureau à la demi-journée

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, de louer le grand bureau pour un montant de 10€ la demi-journée.

Projet M. Cornu

M. Cornu avait exposé au conseil, le 21 septembre dernier, son projet d'aire d'accueil de camping-cars/caravanes et/ou gîte. Ce projet ne pourra pas aboutir avant 2025 au vu du PLUI actuel.

M. Cornu présente donc un nouveau projet de nécropole pour animaux domestiques de moins de 50kg qui a été validé par la préfecture de Laval.

M. Cornu informe également le conseil qu'à l'avenir un four de crémation pourrait également être mis en place.

La municipalité est consultée sur le zonage concerné pour avis.

Vœux du Maire et date prochain conseil

- Vœux du maire : vendredi 21 janvier 2022
- Mardi 11 janvier 2022

Il est 00h00, la séance est levée.

Le maire,

Mickaël DELAHAYE

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON